



NI SUFFISANT, NI ADEQUAT

Une évaluation participative sur les obstacles à l'accès local aux financements climat dans le Sahel.

RESUMÉ EXÉCUTIF

www.oxfam.org



OXFAM

RESUMÉ EXÉCUTIF

Les pays du Sud Global, en particulier ceux qui sont les plus vulnérables au changement climatique, paient le coût d'une crise climatique qu'ils n'ont pas provoquée. L'objectif actuel de la communauté internationale en matière de financement de la lutte contre le changement climatique, qui est de fournir 100 milliards de dollars par an aux pays du Sud Global, s'est avéré non seulement insuffisant, mais aussi inadéquat, en particulier pour les pays vulnérables du Sahel et d'autres pays les moins avancés, où le financement est encore dominé par les prêts. Il est primordial de veiller à ce que la finance climatique soit de grande qualité pour pouvoir véritablement atteindre les objectifs fixés par l'Accord de Paris. L'un des aspects qualitatifs les plus importants concerne l'accessibilité. Les pays les plus touchés par le changement climatique continuent de se heurter à des obstacles considérables pour accéder à des fonds qui sont essentiels pour renforcer leur résilience face aux impacts de la crise climatique. C'est particulièrement le cas pour les acteurs qui sont à l'avant-garde des solutions climatiques au niveau local, alors que la quantité d'informations prouvant que ces financements sont directement gérés par ces derniers est encore rare. La question de l'accessibilité est également devenue un élément important du discours sur la finance climatique internationale, tant de la part de la société civile que des gouvernements, en particulier pour le processus de négociation menant à l'adoption prochaine d'un nouvel objectif collectif quantifié qui sera adopté lors de la COP29 en 2024.

Ce rapport présente les résultats d'une recherche participative menée dans quatre pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Sénégal, et Tchad) avec plus d'une centaine d'acteurs intervenant aux niveaux local et national, présentant des informations de première main permettant d'énumérer et de dévoiler les principaux obstacles et facteurs structurels qui bloquent l'accès aux financements climat dont ils ont tant besoin pour être en mesure de fournir des solutions climatiques. Cette analyse se concentre sur cinq dimensions clés qui déterminent l'accès aux financements climat : l'accessibilité des mécanismes de financements climat, les insuffisances en matière de capacités, les mécanismes participatifs de gouvernance et de prise de décision, le genre et les facteurs intersectionnels, ainsi que la fragilité multidimensionnelle.

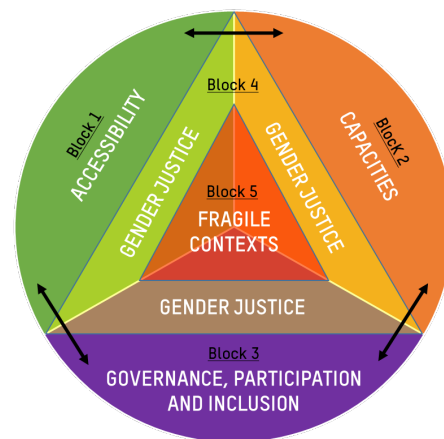


Figure 1. Cinq dimensions structurelles façonnant l'accessibilité aux financements climat

Alors qu'il existe un besoin urgent de soutien financier accru pour atténuer les effets du climat et s'y adapter, les mécanismes de financement existants et d'autres éléments structurels dissuasifs créent des obstacles considérables à l'accès aux financements climat, en particulier pour les organisations de la société civile et les communautés locales qui proposent des solutions climatiques dans leurs régions.

Tout d'abord, les résultats révèlent que le montage de plusieurs mécanismes de financement du climat exclut de nombreuses structures nationales et locales des opportunités existantes, en particulier les

organisations de la société civile et les représentants des collectifs marginalisés. Par exemple, des questions telles que la complexité des procédures de demande et des exigences de mise en œuvre, les exigences en matière d'expérience, les exigences de cofinancement, les difficultés d'accès à l'information ou les barrières linguistiques rendent les opportunités climatiques existantes très inaccessibles pour de nombreux acteurs et inaccessibles pour beaucoup d'autres. Les fonds multilatéraux pour le climat posent encore plusieurs problèmes en raison de la complexité des processus d'accréditation.

Deuxièmement, les acteurs locaux sont souvent confrontés à des lacunes en matière de capacités qui limitent leurs possibilités d'accès aux financements climat. Les défis existants vont de facteurs sous-jacents tels que la reconnaissance juridique, la capacité économique et les capacités organisationnelles, à des lacunes de capacité plus spécifiques telles que la capacité de collecte de fonds, la gestion de la conformité financière de financement, les capacités techniques et de mise en œuvre de projets, ou les capacités de partenariat, de coordination et de mise en réseau. Ces lacunes renforcent la nécessité d'apporter un soutien substantiel au renforcement de la préparation en mettant l'accent sur le renforcement des capacités. En outre, les acteurs nationaux et locaux disposent de capacités supplémentaires qui pourraient être davantage valorisées et encouragées par les donateurs dans leurs critères d'attribution et de sélection de projets. Il s'agit notamment de leur compréhension approfondie du contexte local, des connaissances et de l'expertise traditionnelles en matière de climat, des services de soutien existants au niveau local, de leur capacité à mieux transmettre les informations aux acteurs communautaires et du rôle de représentation des collectifs les plus marginalisés et les plus vulnérables au changement climatique.

Troisièmement, il existe d'autres dimensions structurelles de l'exclusion liées au degré de participation et au caractère inclusif des espaces de prise de décision qui façonnent les stratégies, les actions et les politiques liées au climat à différents niveaux, en particulier pour les communautés et les groupes sociaux qui sont les plus marginalisés et les plus touchés par le changement climatique; ce qui réduit leur influence et renforce les décisions de financement du haut vers le bas qui peuvent ne pas être alignées sur les besoins sur le terrain. Par exemple, la participation des organisations de base et des représentants des groupes marginalisés à la définition des priorités stratégiques des bailleurs de fonds tend à être plus symbolique que substantielle. Lorsque des propositions de projets climatiques importants sont élaborées, la participation de ces acteurs est également plutôt superficielle et limitée à des rôles techniques spécifiques, plutôt qu'à des décisions importantes sur la manière dont les fonds sont alloués et dépensés. Les politiques nationales, qui sont également importantes pour définir les priorités sur lesquelles le financement international doit s'aligner, sont définies par des processus consultatifs plus solides avec la société civile et d'autres acteurs. Toutefois, le caractère inclusif et la qualité de ces processus sont également remis en question.

Les facteurs sexospécifiques et intersectionnels déterminent de manière inégale les possibilités d'accès au financement climatique des collectifs marginalisés et des organisations qui les représentent. Les stéréotypes, normes et pratiques socioculturels ou la mise en œuvre insuffisante des politiques et stratégies en matière d'égalité des sexes constituent des

obstacles sous-jacents qui affectent de manière systémique les opportunités pour les femmes et leurs organisations. L'inégalité d'accès aux ressources telles que le foncier, les ressources naturelles ou les services financiers affecte de manière disproportionnée les femmes et les autres groupes marginalisés, limitant leur capacité à participer pleinement aux initiatives de financement climatique. Cette exclusion nuit non seulement à l'équité, mais aussi à l'efficacité globale des efforts d'adaptation au climat. Parmi les autres problèmes de capacité et d'accès liés à la discrimination fondée sur le sexe, on peut citer la capacité financière limitée à assumer les exigences de cofinancement, l'accès limité à l'information ou l'accès inégal au renforcement des capacités.

Dans les contextes fragiles et touchés par des conflits, ces défis sont encore plus prononcés. L'insécurité et les restrictions géopolitiques ajoutent des difficultés supplémentaires, tandis que l'aversion au risque des donateurs en ce qui concerne l'impact potentiel du financement fourni, ou même son utilisation finale, les pousse à exclure les régions, les communautés et les personnes qui ont le plus besoin de ce financement. Pour y remédier, les approches reposant sur une action climatique localisée, en comptant sur le leadership, les expériences et les solutions mises en œuvre par les acteurs locaux, sont essentielles pour mener une action efficace dans des contextes particulièrement fragiles. L'application d'approches spécifiques au contexte et un travail efficace à l'intersection de l'humanitaire, du développement et de la paix peuvent constituer des approches supplémentaires permettant de lever les obstacles à l'accès dans ces contextes.

Ensemble, ces obstacles créent un paysage financier climatique qui néglige systématiquement les communautés les plus vulnérables, limitant ainsi leur capacité à mener la lutte contre le changement climatique.

Les éléments présentés renforcent la nécessité pour les pays du Nord d'améliorer l'accès au financement climatique à tous les niveaux afin d'accélérer l'action climatique dans le Sud. Il est urgent que les mécanismes de financement du climat soient plus accessibles, plus inclusifs et plus sensibles aux besoins des acteurs locaux. Il est de la plus haute importance d'investir dans des efforts de préparation afin de renforcer les capacités des acteurs locaux et de promouvoir une participation significative à la prise de décision. Il est essentiel de s'attaquer aux inégalités systémiques, même dans les contextes fragiles et touchés par des conflits, pour que l'action climatique soit efficace et équitable.

Les recommandations spécifiques tirées de cette analyse participative sont les suivantes :

RECOMMANDATIONS	CIBLES
<p>(1) Faciliter les mécanismes d'accès direct et adapter les conditions d'éligibilité et les critères d'accès aux organisations nationales et locales :</p> <p>Faciliter l'accès direct des acteurs locaux et des communautés en première ligne, notamment en fixant des quotas de financement et des guichets de financement spécifiques à accès direct pour les OSC nationales et locales, les organisations agricoles faitières, les organisations représentant des groupes marginalisés (femmes, jeunes et personnes en situation de</p>	<p>Fournisseurs de financement climat (bilatéraux, multilatéraux, institutions financières)</p>

<p>handicap) ou les administrations municipales, en garantissant une représentation géographique équilibrée et en donnant la priorité aux PMA et aux PEID.</p> <p>Réduire les exigences de cofinancement et créer des modèles de cofinancement plus souples axés sur la nature des différents acteurs, en particulier sur leur taille et leur capacité. Supprimer les exigences de cofinancement pour les petites organisations locales. Les coûts administratifs (recouvrement des coûts indirects) devraient également être couverts de manière adéquate – et c’est l’un des enseignements tirés par Oxfam – afin de faciliter au mieux les capacités locales durables et à long terme d’accès au financement.</p> <p>Adapter dans les appels à propositions les exigences en matière d’expérience afin de pouvoir intégrer davantage de petites organisations locales, en examinant le nombre de projets, les années d’expérience et les dimensions des projets axés sur le climat et le développement précédemment mis en œuvre.</p>	
<p>(2) Rationaliser les procédures et les conditions d’accès des organisations nationales et locales.</p> <p>Simplifier les exigences qui accompagnent les propositions de financement en contribuant à la mise en place de mécanismes simples et plus accessibles aux organisations locales, par exemple en allégeant les modèles de projet, en réduisant le nombre de documents administratifs et techniques requis et en adaptant les dates butoirs de remise des propositions de financement.</p> <p>Traduire les appels à propositions dans les langues officielles des pays du Sud Global (français, portugais, espagnol, arabe et autres) et autoriser la soumission de propositions de financement dans ces langues. Apporter un soutien à la traduction vers/ depuis les langues locales.</p> <p>Mettre à disposition une équipe chevronnée chargée de soutenir les acteurs locaux et de répondre à leurs demandes spécifiques pendant les périodes d’appel à propositions.</p> <p>Les fournisseurs de fonds multilatéraux pour le climat (FVC, Fonds d’adaptation, FEM et fonds pertes et préjudices) devraient alléger les conditions d’éligibilité et rationaliser les processus de demande d’accréditation émanant des organisations locales et nationales.</p>	<p><u>Fournisseurs de financement climat</u></p>
<p>(3) Renforcer la préparation en matière de financement climat – au niveau local et national – en fournissant des services personnalisés de partage d’informations, de renforcement des capacités et de soutien technique aux ONG, OSC et OCB. Les fournisseurs du financement climat et autres acteurs peuvent prêter un soutien personnalisé (financier et technique) à la préparation des ONG/OSC nationales et locales et des OCB, notamment à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le renforcement des capacités/formations théoriques sur le changement climatique, le financement climat, ses instruments et ses modalités d’accès ; • le soutien technique à l’élaboration de propositions de financement destinées à des projets axés sur le climat dont des services de traduction dans les langues nationales et locales ; 	<p><u>Fournisseurs de financement climat (bilatéraux, multilatéraux, institutions financières)</u></p> <p><u>Administrations nationales</u></p> <p><u>Organisations internationales et ONG</u></p>

<ul style="list-style-type: none"> le renforcement institutionnel et des capacités techniques, administratives, financières, organisationnelles de mise en œuvre de projets ; le soutien aux petites organisations pour lever les obstacles sous-jacents à leur éligibilité au financement (renforcement institutionnel et organisationnel, soutien à l'enregistrement formel, etc.). 	<p><u>ONG et OSC nationales</u></p>
<p>(4) Donner un accès équitable et efficient à l'information sur les possibilités de financement climat aux acteurs locaux et aux communautés vulnérables au changement climatique. Soutenir la préparation afin d'améliorer l'accès à l'information peut passer par les efforts suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> soutenir financièrement et techniquement la création, le renforcement et l'organisation de plateformes et de mécanismes nationaux d'OSC/ONG pour le suivi collectif des possibilités de financement ; diffuser des informations sur les possibilités de financement climat, ainsi que sur le partage en temps voulu et la vulgarisation des appels d'offre et de leurs procédures d'accès. L'information doit être diffusée sur des canaux de communication accessibles, tels que des émissions radio, des journaux ou des contenus en ligne adaptés (réseaux sociaux, vidéos, podcasts) ; doit être traduite dans les langues locales et dans des formats compréhensibles et accessibles ; et doit suivre une approche intersectionnelle sensible au genre (prenant en compte le niveau d'alphabétisation et de culture numérique, le soutien adapté aux personnes en situation de handicap, etc.). 	<p><u>Fournisseurs de financement climat (bilatéraux, multilatéraux, institutions financières)</u></p> <p><u>Administrations nationales et locales</u></p> <p><u>ONG et OSC nationales</u></p>
<p>(5) Faciliter la mise en réseau des parties prenantes au niveau local, national et transfrontalier et les plateformes d'échange parmi les OSC, les ONG, les administrations locales/nationales et d'autres acteurs ; faciliter les efforts de mobilisation conjointe des ressources et la création de consortiums en vue d'éventuelles possibilités de financement climat ; aider à renforcer les capacités des petites organisations ; catalyser les efforts de plaidoyer conjoints et l'échange d'expériences et d'informations en promouvant une plus grande participation des groupes sous-représentés (femmes, jeunes et personnes en situation de handicap).</p>	<p><u>Toutes et tous</u></p>
<p>(6) Améliorer la participation de la société civile à la conception et à la mise en œuvre de stratégies, programmes et politiques de financement climat</p> <p>Les fournisseurs de financement climat devraient s'assurer que les perspectives, les besoins et les solutions pour le climat des OSC/ONG nationales et locales, des OCB et des administrations locales sont définies dans leurs priorités stratégiques, les appels à propositions et la mise en œuvre des programmes de financement climat à travers des consultations participatives en amont et en insistant tout particulièrement sur la participation des organisations représentant les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap. Les entités accréditées auprès des fonds multilatéraux pour le climat devraient également renforcer leur réceptivité et leur soutien aux propositions émanant d'organisations locales et communautaires désireuses de soumettre des propositions de projet pour obtenir un financement.</p> <p>Les gouvernements et les administrations locales qui reçoivent des financements internationaux pour le climat devraient encourager les approches participatives au niveau de la gouvernance climatique nationale</p>	<p><u>Fournisseurs de financement climat (bilatéraux, multilatéraux, institutions financières)</u></p> <p><u>Pour les administrations nationales et locales</u></p> <p><u>Organisations internationales et ONG</u></p>

<p>à locale (élaboration de politiques, planification et budgétisation sensibles au climat et à la question du genre) et de la diplomatie internationale avec l'inclusion effective des femmes, des jeunes et des collectifs marginalisés afin de définir des priorités et des plans alignés sur leurs besoins.</p>	
<p>(7) Prioriser et développer les instruments de financement et les programmes adaptés à l'intention des zones vulnérables au changement climatique, fragiles et touchées par des conflits</p> <p>Dans leurs priorités géographiques stratégiques et leurs appels à propositions, les fournisseurs de financement climat devraient consacrer un financement spécifique aux zones géographiques particulièrement fragilisées, touchées par les conflits et les conséquences du changement climatique. Pour ce faire, elles devraient développer des mécanismes adaptés, axés sur des approches communautaires ascendantes, et garantissant la continuité du programme à long terme.</p> <p>Soutenir des approches intégrées de résilience climatique, aide humanitaire et consolidation de la paix afin de destiner et d'adapter efficacement les flux de financement climat aux situations de conflit, notamment en intégrant les efforts de cohésion sociale et de consolidation de la paix dans le programme pour le climat.</p>	<p><u>Fournisseurs de financement climat (bilatéraux, multilatéraux, institutions financières)</u></p> <p><u>ONG, OSC internationales, nationales et locales et OCB</u></p>
<p>(8) Renforcer la gestion des connaissances, l'apprentissage et la documentation des pratiques et approches climatiques réussies mises en œuvre par les acteurs locaux – en particulier dans les contextes fragiles et de conflit – et élaborer des stratégies solides de communication externe et de visibilité permettant d'engager le dialogue avec les fournisseurs de financement climat et contribuant à influencer le financement à plus grande échelle des solutions pour le climat mises en œuvre au niveau local.</p>	<p><u>ONG et OSC nationales et locales et OCB</u></p>
<p>(9) Créer un environnement favorisant l'acheminement efficace à niveau local des initiatives et ressources liées au financement climat, notamment en promouvant une décentralisation territoriale efficace des structures de gouvernance, de la prise de décision et du transfert des ressources économiques au niveau municipal, et en créant ou en augmentant les enveloppes budgétaires nationales et locales pour le financement d'initiatives et d'activités axées sur le climat, locales et sensibles à la question du genre.</p>	<p><u>Administrations nationales</u></p>
<p>(10) S'engager dans des activités de plaidoyer et de lobbying afin d'améliorer et d'accroître l'accès au financement climat au niveau local et de renforcer la gouvernance climatique en ciblant les fournisseurs de financement climat, les gouvernements internationaux et nationaux et en participant à la diplomatie climatique internationale.</p>	<p><u>ONG et OSC nationales et locales et OCB</u></p>
<p>(11) Améliorer les politiques et les lois pour l'égalité entre les genres et renforcer leur application, en particulier dans les domaines liés à la participation des femmes aux lieux de prise de décision, à la lutte contre les normes et pratiques discriminatoires structurelles, à la promotion de l'accès des femmes et des filles à l'éducation formelle et à l'alphabétisation en milieu rural ou à l'amélioration de l'accès des femmes à la terre, aux ressources naturelles et aux services financiers. Mener des actions d'information et de sensibilisation à l'intention de différents niveaux et acteurs. Former le personnel des administrations nationales et locales à l'égalité entre les genres, ainsi qu'à la programmation et à la budgétisation</p>	<p><u>Administrations nationales et locales</u></p>

sensibles à la question du genre.	
(12) Mener des actions de plaidoyer et de sensibilisation à différents niveaux afin de lutter contre les politiques, les normes et les pratiques discriminatoires à l'endroit des femmes , notamment pour améliorer les politiques et les lois pour l'égalité entre les genres et renforcer leur application. Mettre en œuvre des programmes et des activités visant à renforcer le leadership des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap (entrepreneuriat, plaidoyer et participation à la prise de décision).	<u>ONG, OSC internationales, nationales et locales et OCB</u>

Recommandations spécifiques pour le NCQG

Le nouvel objectif collectif quantifié (NCQG) après 2025 pour le financement international de la lutte contre le changement climatique sera adopté à la COP29 et devrait :

- 1) **intégrer toutes les dispositions nécessaires afin de créer les conditions d'une meilleure accessibilité au financement climat international pour les organisations nationales, locales et communautaires** dans les pays vulnérables au changement climatique, y compris dans ceux en situation de conflit et institutionnellement fragilisés, en suivant la série de recommandations et d'exemples d'actions, ci-dessus, qu'il convient d'inclure pour améliorer la préparation au NCQG. Le financement climat dans le cadre du NCQG devrait également, dans la mesure du possible, être prévisible et suivre des approches de financement et de programme à long terme plutôt que des approches à court-terme ;
- 2) **garantir que les sommes répondent aux besoins et qu'elles atteignent les milliers de milliards** afin de garantir entre autres que les besoins des PMA, des PEID ou des communautés les plus touchées sont effectivement et adéquatement couverts, tout en stimulant le partage de ces besoins à l'aide d'initiatives participatives, ascendantes et inclusives d'évaluation des besoins au niveau local/communautaire ;
- 3) **respecter les principes de subsidiarité et viser la mise en œuvre la plus locale possible du financement climat** en fixant des tranches de financement, par exemple sous forme de mécanismes de petites subventions, et à une échelle permettant d'augmenter la participation et la prise de décision en matière de financement climat de la société civile locale, y compris des femmes et des autres groupes marginalisés ;
- 4) **rester accessible aux petites organisations nationales, locale et de base** en veillant à ce que les exigences de cofinancement ne constituent pas une charge financière et un obstacle à l'éligibilité, et appliquer des exigences de cofinancement flexibles fondées sur la taille et le type des bénéficiaires finaux du financement climat ;
- 5) **privilégier la concession de financements sous forme de subventions plutôt que de prêts**, en particulier pour l'adaptation et le financement des pertes et préjudices. Les financements fournis et mobilisés dans le cadre du NCQG ne doivent pas contribuer à aggraver la crise de la dette dans les pays du Sud Global, en particulier dans les pays déjà surendettés et/ou soumis à des contraintes budgétaires. Dans le cadre du NCQG, le financement climat fourni aux pays du Sud Global exposé à

un risque élevé de surendettement ou en situation de surendettement devrait prendre exclusivement la forme de subventions ;

- 6) **participer, être inclusif-ive et adopter des approches locales et communautaires** dans toutes les phases des cycles de déboursement et de mise en œuvre du financement climat, en assurant une représentation et une participation suffisantes et adéquates des femmes, des jeunes, des peuples autochtones, des communautés locales et des personnes en situation de handicap, et en donnant aux communautés les moyens d'élaborer et de mettre en œuvre des approches collaboratives et ascendantes pour faire face à leurs défis climatiques ;
- 7) **veiller à ce que tous les flux financiers pour le climat soient conformes aux droits humains, sensibles à la question du genre, intersectionnels et prennent en compte la nature des conflits** en s'assurant que toutes les activités de financement climat promeuvent l'égalité, prennent en compte et privilégient les besoins et les droits des groupes marginalisés, s'attaquent systématiquement aux inégalités entre les genres et adoptent une approche intersectionnelle à toutes les étapes du programme, garantissent la transparence et la responsabilité envers les communautés et adhèrent au principe de « ne pas nuire » ;
- 8) **inclure les pertes et préjudices dans l'objectif**, dans l'idéal sous la forme d'un sous-objectif (régulièrement revu et ajusté) exprimé exclusivement sous forme de subventions.

Recommandations pour le Fonds pertes et préjudices (FRLD)

Le Fonds pertes et préjudices (FRLD) pourrait devenir un exemple mondial de renforcement du leadership local en facilitant l'accès et en transférant le pouvoir de décision aux acteurs locaux. Le Fonds pourrait en particulier :

- 1) **établir des modalités d'accès qui facilitent l'accès direct** au financement des communautés en première ligne, OSC locales et groupes marginalisés, en prévoyant également au niveau du Fonds un guichet d'accès aux petites subventions à l'intention des communautés ;
- 2) **mettre en place des processus de demande de financement simplifiés ainsi que des mécanismes de déboursement de fonds, rapides et axés sur les besoins**, notamment : en s'appuyant sur des formulaires de demande simplifiés et traduits dans les langues locales ; en encourageant le déboursement rapide des fonds après une catastrophe climatique, sur la base d'une action anticipée, ascendante, coordonnée localement, et d'une évaluation des besoins en matière de pertes et de dommages après les processus participatifs ; en intégrant une analyse approfondie de la question du genre et des droits humains ; et en tenant compte de tous les aspects des pertes et des dommages économiques et non-économiques ;
- 3) **apporter un financement flexible et pluriannuel fondé sur l'évolution des besoins**, y compris en recourant à des approches programmatiques contextuelles qui aideront à atteindre des objectifs de développement à plus long terme après des événements climatiques ;

- 4) **utiliser les espèces à usages multiples** comme un mécanisme permettant aux personnes et aux communautés touchées de recevoir les fonds rapidement afin de renforcer la prise de décision au niveau local ;
- 5) **intégrer le renforcement des capacités dans les activités**, par exemple, en autorisant l'inclusion des demandes d'assistance spécifiques dans le cadre du processus de candidature au Fonds ou en procurant un retour d'information et des recommandations d'amélioration aux organisations non sélectionnées ;
- 6) **la gouvernance du Fonds doit** disposer de mécanismes permettant aux communautés affectées de contribuer aux opérations portées par le Fonds (y compris via une représentation au conseil d'administration) ; elle doit garantir que les communautés affectées sont dûment consultées et incluses lors de la conception des programmes ; elle doit être transparente dans sa prise de décision, fournir un accès ouvert à l'information et garantir l'accès à des mécanismes indépendants de règlement des plaintes.

OXFAM

Oxfam est une confédération internationale composée de 21 organisations qui, aux côtés de ses partenaires et alliés, vient en aide à des millions de personnes dans le monde. Ensemble, ils luttent contre les inégalités afin de mettre un terme à la pauvreté et à l'injustice, maintenant et sur le long terme, pour un avenir à égalité. Pour plus d'informations, veuillez contacter l'une des organisations ou vous rendre sur www.oxfam.org.

Oxfam Afrique du Sud (www.oxfam.org.za)

Oxfam Allemagne (www.oxfam.de)

Oxfam Amérique (www.oxfamamerica.org)

Oxfam Aotearoa (www.oxfam.org.nz)

Oxfam Australie (www.oxfam.org.au)

Oxfam-en-Belgique (www.oxfamsol.be)

Oxfam Brésil (www.oxfam.org.br)

Oxfam Canada (www.oxfam.ca)

Oxfam Colombie (www.oxfamcolombia.org)

Oxfam France (www.oxfamfrance.org)

Oxfam GB (www.oxfam.org.uk)

Oxfam Hong Kong (www.oxfam.org.hk)

Oxfam IBIS (Danemark) (www.oxfamibis.dk)

Oxfam Inde (www.oxfamindia.org)

Oxfam Intermón (Espagne) (www.oxfamintermon.org)

Oxfam Irlande (www.oxfamireland.org)

Oxfam Italie (www.oxfamitalia.org)

Oxfam Mexique (www.oxfammexico.org)

Oxfam Novib (Pays-Bas) (www.oxfamnovib.nl)

Oxfam Québec (www.oxfam.qc.ca)

KEDV (www.kedv.org.tr)